

Bourse: octroi de bourse à des étudiant-e-s d'origine étrangère en Suisse

Sommaire

Généralités

Généralités

Le droit fédéral règle exhaustivement cette question. Il convient dès lors de se référer à la fiche fédérale.

Cela étant, Genève octroie, à certaines conditions (domicile et situation financière), des aides financières aux étudiants et aux apprentis en Suisse. Se référer ainsi à la fiche consacrée aux bourses et subsides à la formation.

Adresses

Aucune adresse trouvée en lien avec cette fiche

Lois et Règlements

Pas de loi pour cette fiche

Sites utiles

La clé - répertoire d'adresses